

ARCHIVES DIPLOMATIQUES

NANTES

CORRESPONDANCE DU GOUVERNEUR CIVIL DE LA COCHINCHINE

LE MYRE DE VILLERS

1879-1883

MAI 1987

## UNE REDECOUVERTE HEUREUSE

Le recolement des collections d'un dépôt d'archives, surtout lorsque, non ouvert au public, il contient des fonds entreposés au cours des décennies et non classés, réserve bien des surprises. Une liasse couverte de suie, dont l'enveloppe déchirée ne permet plus l'identification de son contenu, confondue avec les liasses d'un fonds voisin n'attire guère l'attention et reste ignorée.

Les découvertes heureuses restent encore possibles ; la préparation de l'ouverture du dépôt des Archives diplomatiques de Nantes où sont conservés les papiers rapatriés des postes diplomatiques et consulaires français à l'étranger nous en réservait une. Six fort registres reliés de toile noire entrés dans les collections du Ministère en des circonstances et à une date inconnue puis égarés à l'occasion d'un refoulement sont ainsi retrouvés.

Ces documents présentent cependant un intérêt non négligeable pour l'histoire de l'établissement de la France en Indochine. Il s'agit en effet des registres de la correspondance du gouverneur civil de la Cochinchine, Le Myre de Villers. Non seulement le lecteur y trouvera la correspondance échangée entre le gouverneur et le ministère de la Marine et des Colonies, mais également sa correspondance avec les consuls de France à Hanoï et Haïphong, le résident de France auprès de la cour de Hué, le représentant de la France dans le protectorat du Cambodge et enfin avec le commandant Rivière. Ces archives ne portent en fait que sur quelques années, celles pendant lesquelles Le Myre de Villers fut à la tête du gouvernement civil de Cochinchine. Plusieurs lettres et mémoires conservés entre les pages de ces registres ont été rassemblés dans un dossier distinct, analysé pièce à pièce en raison de son faible volume ; le chercheur y découvrira des rapports particulièrement intéressants sur l'Annam, vraisemblablement rédigés par Le Myre de Villers ainsi que les instructions données à ce dernier au moment de son départ par l'amiral Jauréguibéry, ministre de la Marine et des Colonies.

Cette correspondance montre les efforts du "parti indochinois" pour accentuer l'intervention de la France en Annam et l'annexer à l'empire colonial ; Le Myre de Villers était en effet un ardent partisan des conquêtes coloniales et sa correspondance traduit ses efforts pour entraîner non l'adhésion du ministre, convaincu lui-même, mais pour obtenir davantage de moyens pour cette entreprise.

Cette correspondance révèle également la prudence que devaient s'imposer les tenants de cette politique hardie face aux réticences d'un Parlement et d'une opinion peu favorables à de nouvelles conquêtes, à un moment également où la question tunisienne venait juste d'être réglée. Une lettre autographe de l'amiral Jauréguibéry, transcrite à la fin de cet inventaire témoigne suffisamment des difficultés que rencontraient alors les tenants de la politique coloniale ; prudence et patience étaient recommandées à Le Myre de Villers.

Depuis le Second Empire, la France s'était solidement implantée au sud de la péninsule indochinoise ; les traités de 1862 et de 1867 lui avaient permis d'étendre son influence sur la Cochinchine et le roi du Cambodge avait accepté le protectorat de la France en 1863. Depuis 1867, les six provinces de Cochinchine étaient administrées par la Marine.

En fait, ce furent les efforts déployés par les Anglais, solidement implantés en Birmanie, pour s'ouvrir une voie continentale vers la Chine du sud qui poussèrent les Français à développer leur influence au Tonkin. L'échec et la mort de Francis Garnier avaient entraîné l'abandon provisoire de cette politique, consacré par le traité négocié par Louis Philastre à Saïgon le 15 mars 1874, qui n'accordait en fait à la France que quelques privilèges commerciaux.

Pendant la décennie suivante, la France, consolidant ses positions, n'intervint guère au Tonkin, jusqu'à la seconde tentative de pénétration française avec l'expédition du commandant Rivière de 1882-1883 qui devait entraîner l'établissement du protectorat français sur l'Annam par les traités de Hué des 25 août 1883 et 6 juin 1884. La correspondance de Le Myre de Villers contenue dans les volumes du présent inventaire éclaire tout particulièrement la préparation de la poursuite de l'expansion avec l'expédition Rivière.

Pascal EVEN  
conservateur d'archives

- 1\* Dépêches du ministre de la Marine au gouverneur civil de Cochinchine. 106 p. mai 1879-  
nov. 1882.
- 2\* Fol. 1-320 : Gouvernement de la Cochinchine ; Copie de la correspondance adressée au ministère de la marine depuis l'établissement du gouvernement civil. juin 1879-  
oct. 1882.
- Fol. 327-330 : "Note relative à la situation politique en Annam". 1880, fév.
- Fol. 331 : "Situation de l'Annam et du Tonkin". 1880, fév.
- Fol. 331-336 : "Note sur la politique française en Indochine ; lettre de Le Myre de Villers au ministre de la marine et des colonies, Deauville". 1881, 6 sept.
- Fol. 336-337 : Idem. Deauville. 1881, 13 sept.
- Fol. 338-342 : "Note sur le Tonkin". Paris. 1881, 25 avril.
- 3\* Fol. 1-39 : Correspondance du gouverneur avec le commandant des forces françaises au Tonkin, Rivière. 1882, janv.-  
déc.
- Fol. 67-148 : Correspondance du commandant Rivière avec le gouverneur. 1882, avril-  
déc.
- Fol. 149-219 : Correspondance du gouverneur avec le chargé d'affaires de France à Hué. juillet 1879-  
déc. 1881.
- Fol. 311-363 : Idem. 1882, janv.-  
déc.

- 4\* P. 1-90 : Correspondance échangée entre le gouverneur civil de Cochinchine et le représentant du protectorat français au Cambodge. juillet 1879-déc. 1882.
- P. 121-129 : Correspondance échangée entre le gouverneur civil de Cochinchine et le consul de France puis le résident de France à Hanoï. juillet 1879-mars 1882.
- P. 136- : Correspondance échangée entre le gouverneur civil de Cochinchine et le consul de France à Haïphong. août 1880-nov. 1882.
- 5\* Dépêches du consul de France à Hanoï, Kergaradec, au gouverneur. 23 p. oct. 1881-août 1882.
- Dépêches du consul de France à Haïphong, Verneville, au gouverneur. 50 p. août 1879-sept. 1882.
- 6\* Registre des télégrammes à l'arrivée, adressés de Paris à Le Myre de Villers. 1883, juillet-oct.  
Télégrammes au départ, adressés par Le Myre de Villers à Paris. 1883, juillet-oct.
- 7 Mémoires et correspondance relative au Tonkin. mai 1879-janv. 1883.

Fol. 1-10 : Mémoire sur l'Annam. S. d.

Fol. 11-30 : Instructions données à Le Myre de Villers par le ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Jauréguibery. Mai 1879.

Fol. 31-32 : Lettre de Jauréguibery à Le Myre de Villers. Paris, 25 mars 1882. (Cf. Annexe).

Fol. 33 : Idem. Paris, 21 nov. 1882. Remplacement de Le Myre de Villers.

Fol. 34 : 23 janvier 1883, "La Victorieuse", en rade de Hong-Kong. Lettre du Contre-amiral Meyer, commandant la division navale des mers de Chine et du Japon au gouverneur de la Cochinchine. - Bonnes relations entre l'amiral et le gouverneur.

ANNEXE I : Lettre de l'amiral Jauréguibery, ministre de la marine et des colonies au gouverneur civil de Cochinchine, Le Myre de Villers, Paris, 25 mars 1882.

Ministère  
de la Marine  
et des Colonies.

Paris, 25 mars 1882

Cabinet du Ministre

Mon cher gouverneur,

D'absorbantes occupations, puis un commencement de maladie qui pouvait devenir assez grave, m'ont empêché de répondre aussi promptement que je l'aurais désiré à votre lettre du 1er février. Aujourd'hui, je me trouve avoir quelques instans de loisir et j'en profite.

Vous savez depuis longtemps que pleine satisfaction vous est donnée au sujet de la concentration entre vos mains du gouvernement et de la disposition des forces militaires ; il n'y a donc pas à revenir sur cette question.

Vous savez aussi que les mesures dont vous avez entretenu le département au sujet du Tonquin, sont approuvées. Par conséquent, il ne vous reste plus qu'à agir au mieux des intérêts actuels de la France en tenant compte des grands embarras causés par la Tunisie et qui nous interdisent toute aventure nouvelle. Dans les circonstances du moment, le Parlement n'autoriserait aucune expédition, aucune entreprise ressemblant à une conquête et le gouvernement n'oserait plus se lancer dans une voie laissant croire qu'il médite des annexions lointaines.

Il faut donc allier la prudence à la fermeté, essayer de faire comprendre aux Annamites qu'ils ont tout à gagner à notre amitié, tout à perdre en tentant d'abuser de notre indulgence.

Il importe également de conquérir l'affection et le bon vouloir, sinon le dévouement des Cochinchinois soumis à notre domination, en faisant pénétrer au milieu d'eux les bienfaits de notre instruction, de nos lumières, de nos lois ; je sais que vous vous occupez très sérieusement de cette partie de votre tâche et qu'un certain succès répond à vos efforts. Mais il en est une autre qui exigera des soins perseverans, qui entraînera de grandes difficultés, des luttes ardentes, c'est la nécessité, le devoir de procurer à nos indigènes, par des actes, que notre civilisation n'admet aucune différence de couleur ou de race et que tous les sujets de la France, quelle que soit leur origine, jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges. En un mot, il faut empêcher les Annamites français d'être opprimés par les Européens, or ceux-ci rêvent, vous ne l'ignorez pas,

l'asservissement des indigènes et voudraient se substituer à ces derniers dans la possession des terres dans la jouissance du travail, de ce qu'ils appellent la race conquise et dans tous les droits donnant part à l'exercice des pouvoirs municipaux etc. Ce qu'il y a de triste dans ces prétentions, c'est que ceux qui les émettent et tâchent de les faire prévaloir, se parent du titre de républicains !

Avec de la persévérance et de la santé, vous réussirez à faire triompher les véritables principes qui doivent diriger un gouvernement libéral et vous pouvez compter sur mon concours. Mais durerais-je assez pour cueillir quelques uns des fruits dont vous mettez en terre la bonne semence ? Je l'ignore, je n'ose l'espérer. Seulement comme je suis convaincu que grâce à Dieu, le bien fait porte tôt ou tard sa récompense, je m'inspire du vieux dicton : "fais ce que dois, advienne que pourra".

Votre affectueux dévoué.

JB Jauréguibery.